

**VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 avril 2026 à 19 h, les règlements suivants :

**Règlement modifiant le règlement numéro 609 relatif à la vitesse des véhicules sur les chemins publics – Règlement numéro 609-4**

**Règlement abrogeant le règlement numéro 748 portant sur le programme d’initiatives pour la lutte aux changements climatiques – Règlement numéro 748-2**

**Règlement modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Zotique – Règlement numéro 786-2**

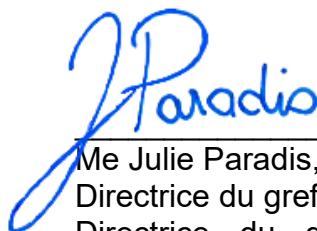
**Règlement modifiant le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités pour l’année 2026 – Règlement numéro 801-1-2026**

**Règlement édictant le code d’éthique et de déontologie révisé des élus(es) municipaux – Règlement numéro 805-2026**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l’hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Les règlements numéros 609-4, 748-2, 786-2, 801-1-2026 et 805-2026 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23 avril 2026.



---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques  
Directrice du greffe et des affaires  
juridiques